

1 avril, 2020



## **Prestation de revenu unique de 900 \$ de la province du Nouveau-Brunswick, une option pour les agents immobiliers**

Chers membres,

Un haut fonctionnaire du gouvernement provincial nous a fortement fait dire que les agents immobiliers® qui pourraient avoir besoin d'aide à leur revenu pendant cette période difficile, devraient demander la prestation de revenu provinciale de 900 \$. La prestation de revenu est offerte par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, en partenariat avec la Croix-Rouge canadienne. Comme bon nombre d'entre vous le savent, il s'agit d'une prestation de revenu unique de 900 \$ offerte aux travailleurs ou aux travailleurs autonomes résidant au Nouveau-Brunswick qui ont perdu leur emploi en raison de l'état d'urgence. L'avantage aidera à combler l'écart entre le moment où une personne a perdu son emploi ou fermé son entreprise le ou après le 15 mars 2020, au moment où la prestation nationale entre en vigueur. Il s'agit d'un « financement relais ».

Le contact entre le gouvernement provincial encourage les membres qui estiment avoir besoin d'aide à suivre et à lire les critères de la prestation de revenu de 900 \$. Chaque membre doit décider individuellement s'il est admissible à la prestation et s'il veut obtenir de l'aide.

Certains membres peuvent avoir des questions particulières dont ils pourraient avoir besoin de demander des éclaircissements sur une base individuelle avec le gouvernement.

Le fonctionnaire du gouvernement que nous avons interviewé a indiqué que si un agent immobilier® a une fermeture à venir après le 15 mars, 2020 par exemple, il n'y a aucune garantie que la propriété sera fermée. Jusqu'à ce que les avocats, les banques et d'autres vous disent qu'elle est complète, et que vous recevez votre commission, elle n'est pas officiellement fermée. Ce genre de scénario se traduit par « aucun revenu »



1 avril, 2020



qui fait une partie des critères de prestations provinciales. Comme le fonctionnaire du gouvernement nous l'a indiqué, les députés répondent aux questions relatives aux critères de financement et vous serez en mesure de déterminer votre admissibilité. Le programme avait pour but de combler certains trous pour accéder en temps opportun aux fonds du programme fédéral pour les particuliers.

Si un agent immobilier® arrive dans les fonds de revenu après le 15 mars, c'est simplement une question qui serait abordée à la prochaine saison d'impôt sur le revenu. Ce genre de situation serait au-delà de cette période de crise, nous l'espérons, et vous revenez dans une bonne base de flux de trésorerie.

Cette prestation de revenu provinciale prendra fin le 30 avril 2020.

Pour en savoir plus et présenter une demande d'avantage unique préalable provincial, veuillez consulter ce [lien](#) :

Pour ce qui est du régime national d'avantages sociaux et de l'admissibilité à l'AGENT IMMOBILIER®, l'Association canadienne de l'immobilier (ACI) s'efforce de déchiffrer et de défendre les agents immobiliers® liés à la [Prestation d'intervention d'urgence du Canada \(CERB\)](#), afin d'alléger les travailleurs canadiens qui ont perdu leur revenu. Nous attendons le mot et la confirmation de l'ACI sur les avantages de réponse fédérale et encourageons tous les agents immobiliers® à surveiller le lien CREA fréquemment mis à jour ici: [visitez notre page COVID-19 ici](#).

Nous savons que vous avez beaucoup de questions. Nous avons développé un certain nombre de ressources et de liens qui peuvent être trouvés à [www.nbrea.ca](http://www.nbrea.ca)



1 avril, 2020



Le personnel de NBREA, en partenariat avec les conseils immobiliers locaux, continuera de travailler pour recueillir plus de détails dans les jours à venir et partagera cette information avec vous dès que nous serons en mesure.

Restez à l'écoute. Restez à distance. Et restez en sécurité

